

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 07 Février 2013

Présents :

MMES Nabila BAÏBEN – Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Danielle GAIFFIER – Isabelle GEINDRE – Monique HERVE – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Germaine TOCHON – Florence VELLARD – Laurence VINCENDET.

MM. Laurent DUBOIS – Antoine FATIGA – Jean-Paul GAILLARD – Louis GAUDIN – Olivier MARMET – Charles MASSONNAT – Alain PONCET – Bruno STELLIAN.

Absents :

L. BARDOU donne pouvoir à C. MASSONNAT

P.-L. BESSON

B. BUGNET donne pouvoir à I. GEINDRE

G. FOLLIERET

P. NICOLLET donne pouvoir à B. BOCHATON

L. TOCHON

A. VAGLIO-PRÊT

Arrivée de P. NICOLLET à 20h00

Départ d'A. PONCET à 20h05

Arrivée de P.-L. BESSON à 20h25

Brigitte BOCHATON invite ensuite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : A. FATIGA
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. à prendre acte des 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Rapporteurs : Brigitte Bochaton, Bruno Stellan

Introduction de B. Bochaton qui revient sur cette période de crise et les objectifs de redressement des comptes publics, réduction de la dette et des déficits publics qui ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement des collectivités. Cette idée est rappelée dans le Projet de Loi de Finances 2013 : « *les collectivités locales prennent leur part à l'effort global* » qui se traduit par :

- La poursuite du gel des dotations de l'État aux collectivités territoriales en 2013
- La montée en puissance des dispositifs de fonds de péréquation horizontale, transfert direct entre collectivités, à l'exemple de l'augmentation du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales) auquel contribue Chambéry métropole de façon plus accrue en 2013 avec une répercussion sur les communes membres.

B. Bochaton précise que sont annoncées pour 2014 et 2015 une baisse des dotations ainsi qu'une augmentation de la péréquation horizontale.

En ce qui concerne la commune, il n'y aura pas de dérive à la ligne de conduite fixée dès 2008 à savoir la sécurisation des finances tout en assurant la continuité dans les projets d'investissement malgré le contexte économique actuel.

Des investissements sont nécessaires pour offrir aux Jacobins des structures adaptées, des services de qualité, le maintien d'équipements sécurisés et aux normes.

Le maître-mot est « solidarité » : il sous-entend des prix abordables pour tous les habitants au niveau du multi-accueil, des garderies périscolaires, du soutien scolaire, du restaurant scolaire, etc. Les habitants seront plus nombreux dans les années à venir au vu du démarrage de la construction dès 2013 des 200 logements de la ZAC des Châtaigneraies. De nouvelles lois devront aussi être appliquées comme celle concernant les rythmes scolaires qui, si elle devait être opérationnelle dès la rentrée 2013, est susceptible de générer des conséquences financières importantes notamment au niveau des charges de personnel.

B. Bochaton rappelle que la commune a la chance d'avoir une bonne capacité d'endettement, qui, en association avec un effort d'économie en fonctionnement et de projets en investissement, permettront de maintenir la dynamique actuelle de la commune malgré le contexte difficile. Le Département et la Région sont également concernés par la contraction des capacités de fonctionnement.

B. Stellan présente ensuite le Débat d'Orientation Budgétaire et invite les conseillers à participer. Le DOB est divisé en deux parties : un rappel du contexte national et la partie communale.

Sont projetés, en appui du DOB, différents tableaux : le tableau 1 fait ressortir la perte de pouvoir d'achat sur les 10 dernières années pour un ménage (inflation / croissance). Les tableaux suivants concernent la fiscalité directe : taxe d'habitation, foncier bâti et non-bâti avec des simulations pour des logements de différents types et différents lieux (Corbelet, Anne de Chypre, etc.) suivis d'une simulation de produits d'impôts en fonction de la hausse des taux : + 1,8 % (égal à l'inflation) et + 2,5 %.

B. Bochaton rappelle que le taux d'imposition de la commune en taxe d'habitation est modeste car sur l'ensemble de l'agglomération, il se situe entre 6,35 % et 19,66 % (Jacob-Bellecombette est à 8,23 % en 2012 et 8,48 % en 2013).

Le débat continue sur les charges à caractère général. **B. Stellan** explique le graphique qui fait apparaître une faible hausse en 2012, liée à des charges exceptionnelles, sinon il serait en baisse compte-tenu de certaines économies.

M.-L. Chevallier donne, pour exemple, l'école maternelle : en 2008, elle consommait 120 800 KWH ; en 2012, c'est 78 000 KWH soit 42 000 KWH de différence = 35% d'économie d'énergie, soit environ 2 000 €. Elle rappelle aussi qu'en 2013 une étude spécifique de tous les bâtiments communaux sera réalisée, des chiffres plus précis pourront alors être discutés.

A. Fatiga indique que la crise a bon dos. Elle n'a pas la même signification pour tout le monde. Il rappelle que la France est un pays riche et que la richesse augmente d'année en année. Le PIB (produit intérieur brut) qui représente la valeur totale de la production des richesses augmente chaque année. Dans ce PIB, il y a une partie qui va aux salaires en général et une partie qui va à la rémunération des actionnaires. Cette dernière partie ne cesse de croître depuis les années 80. Ce transfert de la partie salaires à la partie actionnaires représente 100 milliards d'Euros par an. Cette somme si elle était redistribuée aux salariés augmenterait le pouvoir d'achat de tous, relancerait la consommation, créerait des emplois et permettrait de financer la protection sociale et nos retraites.

Le gouvernement a choisi une autre voie en mettant en plus les collectivités au pain sec. Il annonce une réduction drastique des dotations. Cela va impacter grandement l'économie, (par exemple, pour le BTP. Il faut rappeler que plus de 70% des marchés du BTP dépendent de la commande publique) mais aussi tous les services à la population (garderie, aide sociale, aux personnes âgées, etc.).

Il faut revenir à un plus juste partage des richesses et à une contribution plus équitable à l'effort national en fonction de ses revenus.

A. Fatiga propose la rédaction d'un vœu à l'adresse du gouvernement et des députés de la Savoie pour redonner aux collectivités les moyens d'avoir une réelle autonomie financière permettant d'assurer leurs missions vis-à-vis de la population. Pour Jacob-Bellecombette, nous devons accentuer l'aide sociale à la population. Il faut aussi acquérir des terrains, pour cela des outils existent comme l'Etablissement Public Foncier Local.

De même la commune a besoin de salles de réunions pas uniquement sur le bas de Jacob mais aussi sur le haut de la commune. La minorité est d'accord pour l'augmentation des impôts de façon régulière ; + 1,8% en 2013, c'est bien.

*« Sur la question des rythmes scolaires, comme l'a évoquée **B. Bochaton** qui indique que cela va coûter cher, le DASEN (Directeur Académique de la Savoie pour l'Education Nationale) que j'ai rencontré, suggère de mutualiser les services et ce, que le choix de la mise en place soit fait pour la rentrée 2013 ou en 2014 ».*

B. Bochaton reprend la parole pour répondre aux diverses interrogations d'**A. Fatiga** : *« tes différentes remarques ont déjà été étudiées en interne » :*

- pour les rythmes scolaires : **B. Bochaton** *« J'y reviendrai en questions diverses »*
- pour la recherche de terrains : la commune est consciente des besoins, elle recherche des terrains depuis longtemps et est actuellement en transaction notamment sur le haut de la commune, avec la Congrégation des Sœurs (bail emphytéotique, peut-être !) vers la Mairie et aussi avec l'Escapade mais la commune de Chambéry ne semble pas intéressée pour céder ce bâtiment pour l'instant car il s'agit aussi pour eux de revoir l'ensemble de leurs centres de loisirs. Il convient donc de rechercher des possibilités sur les différents secteurs de la commune pour créer des salles, des structures extérieures, etc.

C. Massonnat tient à faire un rectificatif aux propos d'**A. Fatiga** quant à la richesse de certains et précise que les bénéficiaires se sont enrichis sur l'immobilier et c'est donc tout relatif. Il faut mesurer ses propos car *« on est toujours riche par rapport à un pauvre ».*

L. Gaudin ajoute qu'il faut se méfier des chiffres.

A. Fatiga invite les conseillers à lire les chiffres produits par l'INSEE.

B. Stellan rappelle que les chiffres INSEE sont étudiés, les collectivités territoriales en ayant besoin au niveau budgétaire.

B. Bochaton reprend : *« par rapport à la solidarité, la commune joue son rôle : par exemple, les tarifs de La Dorade restent quasi similaires entre 2004 et 2013 : ils passent de 1,72 à 1,84 € soit une augmentation de 0,12 centimes. Même chose en périscolaire : avec des écarts de 0,10 à 0,23 centimes : la solidarité est donc bien remplie ».*

B. Stellan réunira la commission finances pour construire le budget primitif 2013. Il demande l'avis du Conseil Municipal sur la question d'un emprunt de 1 000 000 € compte tenu des travaux envisagés. Tous les conseillers sont d'accord pour consulter différentes banques. Il rappelle aussi que si les particuliers peuvent emprunter à taux assez faible actuellement, les collectivités empruntent autour de 4,2 %.

O. Marmet demande à quoi correspond la somme de 1 000 000 €, est-elle nécessaire ?

B. Stellan répond que la liste des investissements sur le DOB n'est pas limitative ; elle ne reprend pas notamment toutes les dépenses récurrentes des différents services, qui ont

besoin d'investissements. La demande sera donc supérieure. Néanmoins, l'emprunt va dépendre aussi des subventions que nous obtiendrons et des décalages possibles des travaux sur deux années. Il rappelle que le contexte a changé : les banques prêtent désormais sur leurs fonds propres donc des sommes moins importantes.

N. Janin précise que les banques consultées à ce jour ne prêtent pas plus de 500 000 € chacune. La commune va entrer en contact avec 5 banques.

A. Fatiga propose de contacter aussi la Banque Postale.

B. Bochaton signale que malgré ces constats et la baisse des dotations, le travail sur le budget continue.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide l'augmentation de 1,8 % des taux de fiscalité directe.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide l'emprunt de 1 000 000 €, en fonction des besoins.

2. Maîtrise de l'énergie :

Subventions pour l'utilisation des énergies renouvelables

Rapporteur : Marie-Laure Chevallier

M.-L. Chevallier annonce que depuis 2008, 19 dossiers ont été déposés concernant les Énergies Renouvelables et 12 sur les Hautes Performances Énergétiques. En 2012, pas de demande pour les Énergies Renouvelables, 100 % pour les Hautes Performances Énergétiques. Au départ, seules trois communes étaient engagées, aujourd'hui, il y en a 21. Le montant total par an est fixé à 12 000 € sinon les dossiers sont placés sur liste d'attente pour l'année prochaine.

- Plafond de 600 € pour une installation individuelle avec 2 postes éligibles au maximum
- Plafond de 1 000 € pour une installation collective avec 1 poste éligible

A l'unanimité le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions pour l'utilisation des énergies renouvelables moins une abstention (**A. Poncet**).

B. Stellan s'interroge : le fait de reporter les demandes 2013, qui n'auront pas pu être satisfaites sur 2014, impose qu'on continue les subventions en 2014 ?

M.-L. Chevallier répond par l'affirmative.

P.-L. Besson demande dans quelle rubrique rentre le particulier qui refait ses fenêtres en habitat collectif comme par exemple l'isolation thermique des parois vitrées en habitation collective (résidence, etc.).

M.-L. Chevallier répond que c'est dans la formule « individuelle ». Le collectif est réservé par exemple aux syndicats qui peuvent refaire les fenêtres des lieux communs.

J.-P. Gaillard demande si ces sommes sont réellement incitatives.

M.-L. Chevallier pense que cela permet d'accélérer les décisions car les gens sont conscients que ces aides vont cesser.

3. Questions diverses

➤ **B. Bochaton fait le point sur le planning de la ZAC des Châtaigneraies :**

- 15/02/2013 : Départ du concours promoteurs. Ils ont deux mois ½ pour répondre.
- 20/05/2013 : Date approximative de réunion du jury avec audition des candidats
- Fin mai/début juin : comité de pilotage

Parallèlement, un courrier a été envoyé au Tribunal Administratif le 07/02/2013 pour demander la désignation d'un commissaire-enquêteur pour la modification du PLU actée par délibération le 26/01/2012. L'enquête publique devrait se dérouler du 11/03 au 11/04. **B. Bochaton** indique qu'une communication régulière sera faite sur le site Internet de la commune, dans la presse et le bulletin municipal. Une réunion publique après le comité de pilotage est prévue, certainement fin juin 2013.

Le chantier des fouilles débute quant à lui mi-mars pour 30 jours ouvrés.

➤ **B. Bochaton fait le point sur la réforme des rythmes scolaires :**

Le DASEN est venu exposer la réforme lors du dernier Comité des Maires (le 06/02). *(A cette occasion les Maires avaient demandé la présence des Adjointes aux Affaires Scolaires, I. Geindre a donc accompagné le Maire à ce Comité).* Certains Maires ne sont pas d'accord avec la réforme car c'est un transfert de charges de l'État sur les communes, sans compensation financière pérenne avec des problématiques non résolues comme l'ouverture du restaurant scolaire le mercredi, etc.

Une réflexion est à mettre en place avec les enseignants et parents d'élèves à travers le Conseil d'École ainsi qu'avec les autres communes et le canton via le SIVOM. La commune devra aussi revoir le Contrat Enfance Jeunesse. Pour une mise en place en 2013, la commune percevrait une aide de 50 €/enfant. Commencer en 2014 permettrait de mieux préparer et organiser le projet, sans parler du travail à faire avec les communes environnantes. Le dernier délai pour demander le report en 2014 est fixé au 31/03/2013. Les discussions sont en cours car on ne sait pas tout au jour d'aujourd'hui pour mettre en place une organisation correcte, le coût, etc. afin de satisfaire les familles. D'un côté, on dit que les parents peuvent participer financièrement mais d'un autre côté, les enfants doivent rester jusqu'à 16h30 donc que faire ?

Pour pouvoir bénéficier de dérogations, il faut également créer un Projet Éducatif Territorial en s'appuyant sur les structures déjà existantes. En terme d'encadrement, des précisions sont également attendues sur les propositions :

- d'un encadrant pour 14 enfants en maternelle (actuellement : un pour 10)

- d'un encadrant pour 18 enfants en élémentaire (actuellement : un pour 14)
Le coût varie entre 24 000 € et 50 000 € selon que c'est un animateur BAFA ou un professionnel qui prend en charge les enfants durant ces temps périscolaires ; Différentes organisations sont possibles : temps calmes, jeux, animations, activités musicales, sportives, etc.

A. Fatiga propose d'utiliser des emplois d'avenir avec un complément de temps pour d'autres activités ou une mutualisation sur d'autres communes.

B. Bochaton rappelle que ce ne sera pas possible car l'encadrement des enfants nécessite des diplômes. Les emplois d'avenir concernent des personnes très éloignées du monde du travail et pour la plupart non diplômés et rappelle qu'il s'agit de s'occuper d'enfants.

I. Geindre rajoute qu'il faudrait peut-être mettre en place le restaurant scolaire le mercredi ainsi que l'accueil de loisirs le mercredi après-midi. Et comme les familles ne paient pas la totalité du coût des repas, cela représente aussi une augmentation des frais pour la commune.

B. Bochaton rappelle que chaque école a ses propres problématiques.

C. Faivre demande si on peut faire marche arrière, après avoir demandé au 31/03/2013 le report de la réforme en 2014.

I. Geindre répond qu'il n'y a pas de retour en arrière possible.

O. Marmet pense que si on enlève la subvention de l'État de 50 € / élève au coût présumé de la réforme de 150 € / élève, finalement ce n'est pas si important en comparaison des 12 000 € de subvention pour les énergies renouvelables.

A. Fatiga précise que ce n'est pas évident de demander encore des efforts aux familles.

B. Bochaton informera dès que les discussions avancent.

➤ **B. Bochaton fait le point sur la Réforme des collectivités territoriales et la question de la représentation des communes :**

« Lors du Comité des Maires du 06/02/2013, cette question a été abordée puisqu'il y aura une décision à prendre concernant la répartition des sièges au sein de Chambéry métropole : le nombre de délégués doit passer de 98 aujourd'hui à 61 demain, si on applique simplement la Loi. Mais cette Loi permet aussi aux intercommunalités de distribuer jusqu'à 25% de sièges supplémentaires si un accord est trouvé par 2/3 au moins des conseillers municipaux représentant la moitié de la population totale ou par la moitié des Conseillers municipaux représentant les 2/3 de la population totale, ce qui ramènerait le nombre de délégués à 76 au lieu de 61 mais bien sûr toujours moins que les 98 auparavant.

Le Conseil Communautaire doit arrêter un projet d'ici le 30/03/2013 pour ensuite engager la concertation auprès des communes avant le 30/09/2013.

A défaut d'un accord, c'est le nouveau dispositif prévu par la Loi de 2010 amendée par celle du 31/12/2012 qui s'appliquera d'office, soit 61 délégués ».

➤ **Informations :**

B. Bochaton annonce que les flyers des correspondants de nuits sont disponibles à l'accueil.

A. Fatiga annonce qu'un nouveau projet intéressant est paru aujourd'hui sur la décentralisation. Il propose de le faire passer à l'ensemble des conseillers. Cela fait beaucoup de lecture. Ce texte remet en cause des compétences des communes. Sur ce point aussi, un vœu pourrait être proposé au prochain conseil municipal pour redonner des compétences aux communes et une représentation équitable de Jacob-Bellecombette à Chambéry métropole.

B. Bochaton remercie publiquement **A. Fatiga** pour son accueil à la Région, moment intéressant tant pour les petits que pour les grands.

A. Fatiga informe du lancement de l'opération « *aide aux départs en vacances* » pour les jeunes de 18 à 25 ans ; cela permet à des jeunes de partir une semaine dans la période du 16 mars au 18 avril pour 50 €, hébergement compris, dans une station, la Région et l'État mettant le complément. Il propose de solliciter **Karine** pour faire passer les informations.

C. Monel remercie les membres du C.C.A.S. et les Conseillers municipaux qui ont distribué les colis de Noël aux personnes âgées.

La séance est levée.